

DIEC/19-830-1855 du 14/10/2019

INSCRIPTIONS AUX BTS - SESSION 2020

Références : loi du 28 octobre 1997 modifiée portant réforme du service national et notamment les articles L 113-4 et L 114-6 – articles 612-30 à 32 relatif à l'accès des bacheliers aux sections de techniciens supérieurs – article D 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux BTS - décret n°2013-756 du 19 août 2013 – arrêté du 8 octobre 2010 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS – décret n°2015-1051 du 25 août 2015 relatif aux dispositions pour l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap – arrêté du 26 juin 2019 relatif à la clôture des inscriptions à l'examen du BTS pour la session 2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat en charge des formations conduisant au Brevet de Technicien supérieur, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement adjoint, Mesdames et Messieurs les DDFPT, Mesdames, Messieurs les responsables des GRETA - CFA

Dossier suivi par : Mme ANCENAY - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr - Mme MICHEL - Tel : 04 42 91 72 01 - courriel : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr - Mme ROLLAND - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : chantal.rolland@ac-aix-marseille.fr - M. MARTY - Tel : 04 42 91 72 00 - courriel : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr - M. PIZARD - Tel : 04 42 91 72 04 - courriel : francois.pizard@ac-aix-marseille.fr - M. AMORE - Tel : 04 42 91 72 02 - courriel : cyril.amore@ac-aix-marseille.fr - Mme RATER - Tel : 04 42 91 72 05 - Courriel : sabine.rater@ac-aix-marseille.fr

Instructions relatives aux inscriptions des candidats aux Brevets de technicien supérieur BTS de la session 2020

Annexe 1 : calendrier des épreuves communes session 2020

Annexe 2 : Répartition des spécialités par gestionnaire.

Les inscriptions au sein des établissements scolaires publics et privés sous contrat se font sous la responsabilité des chefs d'établissements. Elles s'effectuent en trois temps :

- 1/ la pré-inscription sur INSCRINET
- 2/ l'édition des confirmations d'inscription
- 3/ le retour des confirmations d'inscription signées et des pièces justificatives au rectorat

1 PRE INSCRIPTION SUR INTERNET

1.1 Dates d'ouverture et accès à INSCRINET

Les pré-inscriptions pour toutes les spécialités de BTS de la session de juin 2020 seront ouvertes sur INSCRINET aux dates suivantes :

Du lundi 07 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019

Le lien d'accès au service d'inscription sur INCRINET est le suivant :

<http://inscri-etab.ac-aix-marseille.fr>

ATTENTION : l'adresse mail du candidat est obligatoire

Lien d'accès au service *de suivi des inscriptions* INSCRINET : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>. Le service de suivi permet de modifier ou de supprimer une candidature, d'éditer des listes d'inscrits, de changer le mot de passe du service d'inscription, etc.

1.2 Inscription pré-remplie avec le numéro INE

Les candidats scolaires qui se présentent pour la première fois au BTS indiqueront leur numéro INE (identifiant national élève) suivi de leur date de naissance sur le premier écran. Les informations d'état civil et d'adresse apparaîtront automatiquement à l'écran.

1.3 Inscription sans INE

Lorsqu'un candidat ne dispose pas de numéro INE ou qu'il n'est pas reconnu, il convient de cliquer sur « suite » dans la page « origine session précédente » puis de saisir les informations manuellement.

1.4 Cas des redoublants

Les candidats redoublants indiqueront le numéro de candidat qui leur avait été attribué en 2019 suivi de leur date de naissance sur le premier écran. Le numéro de candidat est indiqué sur la convocation et le relevé de note.

Les bénéficiaires de notes supérieures ou égales à 10 obtenues les sessions précédentes apparaîtront à l'écran.

ATTENTION : En cas de bénéfice de notes à une épreuve comportant des sous-épreuves dont le règlement d'examen prévoit la conservation, le candidat devra obligatoirement choisir entre conserver la note globale (note de l'épreuve) ou la note de l'une des sous-épreuves.

EXEMPLE :

Un candidat a obtenu les notes suivantes lors d'une session précédente :

E3 – économie-droit et management des entreprises : 10/20

- E3A économie-droit : 08/20
- E3B management des entreprises : 12/20

Le candidat doit effectuer un choix :

- Soit il conserve la note à l'épreuve globale E3 (10/20), dans ce cas, il ne devra présenter aucune des deux sous-épreuves lors de la session 2020.
- Soit il renonce au 10/20 obtenu à l'épreuve globale E3 pour conserver seulement la note de 12/20 obtenue à l'épreuve E3B management des entreprises. Il présentera alors l'épreuve E3A économie-droit lors de la session 2020.

Les notes égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées 5 ans à compter de leur date d'obtention, exemple vous avez obtenu 10/20 à la session 2019 vous pouvez conserver ce bénéfice de note jusqu'à la session 2024 incluse.

1.5 Epreuve de langue vivante obligatoire en CCF

Lorsque que le règlement d'examen du BTS prévoit que l'épreuve orale obligatoire de langue vivante (LV1 ou LV2) soit évaluée en contrôle en cours de formation (CCF) l'évaluation doit impérativement être effectuée dans l'établissement de formation. Il convient donc que les candidats concernés aient suivi un enseignement dans la langue vivante considérée.

Ainsi, pour les BTS concernés, le choix de la langue vivante obligatoire par le candidat ne pourra porter que sur une langue effectivement enseignée dans l'établissement et pouvant donc faire l'objet d'une évaluation en CCF.

2. INFORMATIONS SUR LA SESSION 2020

2.1 Radiation des candidats

Le service des examens des BTS procédera à la radiation des candidats absentéistes **qui auront adressé une lettre au chef d'établissement précisant qu'ils renoncent à leur inscription à l'examen de la session.** Les courriers des candidats renonçant à l'inscription à la session 2020 devront parvenir à la DIEC 3.03 avant la date butoir du vendredi 24 janvier 2020.

2.1 Candidats relevant du statut de la formation continue

Depuis le décret 2016-1037 du 28 juillet 2016 aucune durée de formation n'est exigée pour les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

2.2 Demande d'aménagement d'épreuve

Les candidats concernés doivent cocher « OUI » sur le serveur d'inscription dans la rubrique « handicap ». Un bulletin académique sur les aménagements d'épreuve paraîtra prochainement. Les demandes d'aménagement d'épreuve doivent être saisies en ligne par le biais de l'application **AMEX**.

Toutes les démarches sont explicitées sur le site académique dans la rubrique « aménagement d'épreuve ».

Les demandes devront être OBLIGATOIREMENT saisies et transmises en cliquant sur le bouton « envoyer » de l'application AMEX, au plus tard le vendredi 15 novembre 2019, date de clôture des inscriptions.

3. EDITION DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

3.1 Modalités d'édition des confirmations

Les confirmations d'inscription seront éditées à l'issue des inscriptions classées par spécialité, par le service de suivi des inscriptions : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>

3.2 Relecture des confirmations

Les confirmations doivent être relues avec soin. En cas d'anomalie, un candidat peut modifier sa pré-inscription en ligne et rééditer une nouvelle confirmation. Il devra se reconnecter au service.

Les anomalies décelées après la fermeture du service doivent être corrigées à l'encre rouge sur la confirmation d'inscription.

Avant que les confirmations d'inscription ne soient retournées au rectorat, les candidats devront vérifier les informations qui y figurent, notamment :

- Etat civil
- Adresse complète
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Spécialité du diplôme
- Bénéfices reports ou dispenses

3.3 Edition du récapitulatif

Un récapitulatif des inscriptions par spécialité devra être édité sur le service de suivi.

4. PIECES A JOINDRE AUX CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

4.1 Pour tous les candidats des établissements publics et privés sous contrat

- La photocopie d'une pièce d'identité

- La liste récapitulative des candidats inscrits à l'examen, par spécialité (cette liste peut être éditée sur le site de suivi des inscriptions INSCRINET)

IL N'Y A PLUS DE FRAIS D'INSCRIPTION

4.2 En fonction du statut et de la situation des candidats :

Candidat bénéficiant d'un positionnement ou d'un aménagement de la durée de formation	Joindre la copie de la décision d'aménagement de la durée de formation et / ou de la durée de stage.
Candidat de nationalité française âgé de moins de 25 ans	Copie de l'attestation de recensement ou de l'attestation de journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou de l'attestation de journée défense et citoyenneté (JDC)
Candidat redoublant	Joindre une copie du dernier relevé de notes
Candidat inscrit sous la catégorie scolaire	- certificat de scolarité (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année) signée par le chef d'établissement ou certificat de scolarité CNED (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année). - photocopie des certificats de stages exigés par la réglementation de la spécialité
Candidat inscrit dans la catégorie apprenti	- photocopie du contrat d'apprentissage - attestation de formation délivrée par le centre de formation d'apprentis précisant un nombre d'heures dispensées au moins égal à 1350 heures
Candidat inscrit dans la catégorie formation continue	<u>a) les candidats en situation de première formation ou situation de reconversion</u> fournir les certificats de stage conforme à la durée du référentiel de la spécialité ou le contrat de travail <u>b) les candidats en situation de perfectionnement</u> le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs contrats de travail. Les activités professionnelles doivent avoir été effectuées avec la qualité de salarié à plein temps pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des 2 ans précédant l'examen. photocopie du contrat de professionnalisation
Pour les candidats redoublants et ayant déjà une décision d'aménagement d'épreuve	Joindre à la confirmation d'inscription une copie de la décision d'aménagement d'épreuve. Le candidat devra présenter cette décision le jour des épreuves.

5. RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

Les confirmations d'inscription, signées par le candidat et visées par le chef d'établissement, accompagnées des pièces justificatives, classées par spécialité et par ordre alphabétique, seront retournées au plus tard **le vendredi 29 novembre 2019**, délai de rigueur au rectorat d'Aix-en-Provence, DIEC3.03

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2020 -

BTS TERTIAIRES

EPREUVES COMMUNES

DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie française	
lundi 11 mai 2020 après-midi	Economie - droit (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00 - 18h00	10h00 - 14h00	16h00 - 20h00	15h00 - 19h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
lundi 11 mai 2020 après-midi	Culture économique, juridique et managérial (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00 - 18h00	10h00 - 14h00	16h00 - 20h00	15h00 - 19h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
mardi 12 mai 2020 matin	Langues vivantes étrangères (durée de l'épreuve : 2h00)	10h00 - 12h00	6h00 - 8h00	12h00 - 14h00	11h00 - 13h00	lundi 11 mai 2020 20h00-22h00 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	2 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
mardi 12 mai 2020 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
mercredi 13 mai 2020 après-midi	Epreuves de langues vivantes B (SAM 2h00 - CI 3h00)	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"					
	Management des entreprises (durée de l'épreuve : 3 h00)	14h30-17h30	10h-30-13h30	16h30-19h30	15h30-18h30	8h30-11h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
jeudi 14 mai 2020	. Epreuve facultative (certification professionnelle) - BTS Banque (durée de l'épreuve 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
	- Etude de cas	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"					
vendredi 15 mai 2020	. Spécialités de BTS nécessitant une 5eme journée d'épreuves	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"					

Vacances scolaires

Zone A : du 18 avril au 3 mai 2020

Zone B : du 11 avril au 26 avril 2020

Zone C : du 4 avril au 19 avril 2020

Fêtes juives : 12 mai 2020 - 29 mai 2020

Fêtes musulmanes : 21 et 23 avril 2020

Guadeloupe : du 8 avril au 22 avril 2020

Guyane : du 8 avril au 19 avril 2020

La Réunion : du 1er mai au 13 mai 2020

Martinique : du 4 avril au 19 avril 2020

Mayotte : du 1er mai au 10 mai 2020

Polynésie Française : du 1er avril au 13 avril 2020 - du 18 mai au 24 mai 2020

27 mai 2020 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe

10 juin 2020 : Abolition de l'esclavage en Guyane

22 mai 2020 : Abolition de l'esclavage en Martinique

27 avril 2020 : Abolition de l'esclavage à Mayotte

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2020 -

BTS INDUSTRIELS

DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie Française	
lundi 11 mai 2020 après-midi	Mathématiques : Groupe A (durée de l'épreuve : 3h00)	14h00-17h00	10h00-13h00	16h00-19h00	15h00-18h00	5h00-8h00	3 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	Mathématiques : Groupes B, C et D (durée de l'épreuve : 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	Mathématiques : Groupe E (durée de l'épreuve : 1h30)	14h00-15h30	8h00-9h30	16h00-17h30	15h00-16h30	-	(pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
mardi 12 mai 2020 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)

ANNEXE II Répartition des spécialités de BTS par Gestionnaire session 2020

SPECIALITES	GESTIONNAIRES	OBSERVATIONS
AERONAUTIQUE	VIRGINIE MICHEL	
ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	LAURENT MARTY	
ARCHITECTURES EN METAL CONCEPTION ET REALISATION	LAURENT MARTY	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020 (ex Constructions métalliques)
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR (ATI)	CYRIL AMORE	
ASSURANCE	CYRIL AMORE	
BANQUE CONSEILLER DE CLIENTELE	FRANCOIS PIZARD	
BATIMENT	LAURENT MARTY	
BIOANALYSES ET CONTROLES	LAURENT MARTY	
BIOTECHNOLOGIES	LAURENT MARTY	
COMMERCE INTERNATIONAL RCE	FRANCOIS PIZARD	
COMMUNICATION	CYRIL AMORE	
COMPTABILITE ET GESTION	SABINE RATER	
CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS	LAURENT MARTY	
CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUE	LAURENT MARTY	
CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	LAURENT MARTY	
CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LAURENT MARTY	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020
CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT A CPRP	LAURENT MARTY	
CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT B CPRP	LAURENT MARTY	
CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	LAURENT MARTY	
DESIGN D'ESPACE	CHANTAL ROLLAND	
DESIGN DE COMMUNICATION ESPACE ET VOLUMES	CHANTAL ROLLAND	
DESIGN DE MODE TEXTILE ENVIRONNEMENT : A	CHANTAL ROLLAND	
DESIGN DE MODE TEXTILE ENVIRONNEMENT : B	CHANTAL ROLLAND	
DESIGN DE PRODUITS	CHANTAL ROLLAND	
DESIGN GRAPHIQUE OPTION A	FRANCOIS PIZARD	
DESIGN GRAPHIQUE OPTION B	FRANCOIS PIZARD	
DIETETIQUE	LAURENT MARTY	
ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	CHANTAL ROLLAND	
ELECTROTECHNIQUE	LAURENT MARTY	
ENVELOPPE DU BATIMENT CONC REAL	LAURENT MARTY	
ETUDE REAL PROJET COMM OPT A	FRANCOIS PIZARD	
ETUDE REAL PROJET COMM OPT B	FRANCOIS PIZARD	
ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	LAURENT MARTY	
EURO PLAST ET COMPOSITES OPT CO	LAURENT MARTY	
EURO PLAST ET COMPOSITES OPT POP	LAURENT MARTY	
FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS A	LAURENT MARTY	
FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS B	LAURENT MARTY	
FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS C	LAURENT MARTY	
GESTION DE LA PME	CYRIL AMORE	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020 (ex AG PME PMI)
MAINT MAT CONSTRUC MANUTENTION	LAURENT MARTY	
MAINTENANCE DES SYSTEMES 3 OPTIONS	LAURENT MARTY	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020
MAINTENANCE DES VEHIC OPTION A VOITURES PARTICULIERS OPT A	LAURENT MARTY	
MAINTENANCE DES VEHIC TR ROUTIER OPT B	LAURENT MARTY	
MAINTENANCE DES VEHIC MOTOCYCLES OPT C	LAURENT MARTY	

SPECIALITES	GESTIONNAIRES	OBSERVATIONS
MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	VIRGINIE MICHEL	
MANAGEMENT EN HOTELLERIE RESTAURATION options A, B et C	FRANCOIS PIZARD	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020 (fusion ex hotellerie restauration et responsable de l'hébergement)
METIER DE LA COIFFURE	CHANTAL ROLLAND	
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT IMAGE	VIRGINIE MICHEL	
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT MONTAGE	VIRGINIE MICHEL	
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT SON	VIRGINIE MICHEL	
METIERS DE L'EAU	VIRGINIE MICHEL	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020
METIERS DE LA CHIMIE	CYRIL AMORE	
METIERS DE LA MODE ET DES VETEMENTS	CHANTAL ROLLAND	
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT GESTION PROD	VIRGINIE MICHEL	
METIERS DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT	FRANCOIS PIZARD	
METIERS ESTH COSMET PARFUM OPTION A	CHANTAL ROLLAND	
METIERS ESTH COSMET PARFUM OPTION B	CHANTAL ROLLAND	
METIERS GEOMETRE TOPOGRAPHE	LAURENT MARTY	
NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	VIRGINIE MICHEL	BTS renove - 1ere session d'examen en 2020 (ex NRC)
NOTARIAT	VIRGINIE MICHEL	
OPTICIEN-LUNETIER	FRANCOIS PIZARD	
PHOTOGRAPHIE	CHANTAL ROLLAND	
PILOTAGE PROCEDES	LAURENT MARTY	
PROFESSIONS IMMOBILIERES	CYRIL AMORE	
PROTHESISTE DENTAIRE	FRANCOIS PIZARD	
SERVICE ET PRESTATION SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	FRANCOIS PIZARD	
SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISTATIONS OPT A	FRANCOIS PIZARD	
SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISTATIONS OPT B	FRANCOIS PIZARD	
SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE (SAM)	CYRIL AMORE	BTS rénové - 1ère session d'examen en 2020 (ex Assistant de Manager)
SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	VIRGINIE MICHEL	
SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	LAURENT MARTY	
SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	LAURENT MARTY	
SYSTEMES PHOTONIQUES	LAURENT MARTY	
TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	LAURENT MARTY	
TECNICO-COMMERCIAL	CHANTAL ROLLAND	
TOURISME	FRANCOIS PIZARD	
TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	VIRGINIE MICHEL	
TRAVAUX PUBLICS	LAURENT MARTY	